

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de Mme Cadalen, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Conq, M. Quéméneur, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Talarmin, Mme Chentil MC, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Chentil J., M. Batany qui a donné pouvoir à M. Petton S., M. Loëgel.

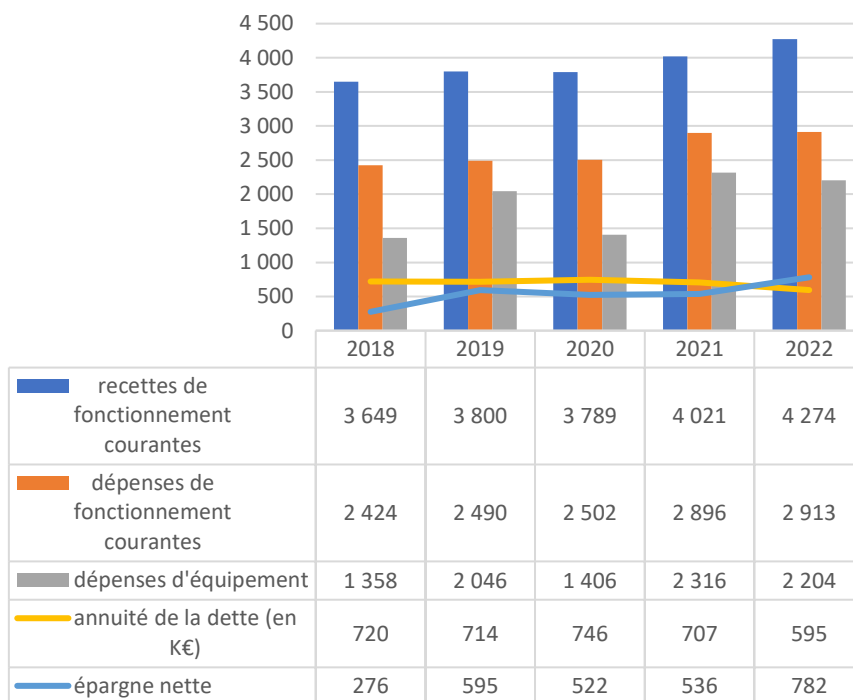
### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le rapport pour le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'assurer une bonne information des conseillers municipaux et des habitants sur les choix budgétaires. Ce document permet, d'une part, de mesurer les conséquences des choix de gestion réalisés, mais également d'évaluer les capacités d'investissement de la commune pour les années à venir. Le document évoque les éléments suivants : situation financière du budget / évolution prévisible des variables / discussion sur les priorités du budget primitif / contexte pluriannuel et stratégie financière.

La construction des budgets communaux s'inscrit dans les principales orientations financières développées ci-après.

#### DONNÉES GÉNÉRALES ET RETROSPECTIVES

rétrospective 2018/2022 en k€



2022, a été marquée par :

- Une maîtrise des charges (malgré le contexte d'inflation),
- Une dynamique des recettes,
- Des dépenses d'équipement équivalentes à celles de 2022 avec un taux de réalisation de 81,7%

En 2022, les dépenses d'équipement de l'exercice représentent 2 204k€ TTC.

Investissements majeurs en 2022 :  
extension du complexe sportif de Kerven (680K€)  
pôle santé 3 (314 K€),  
rénovation énergétique mairie (342 K€)  
pistes cyclables (237 K€) ...

#### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS DES RECETTES ET DES CHARGES

+ 11% d'augmentation pour les dépenses en 2023 / + 2% les années suivantes

+ 4,37% pour les recettes en 2023 / +1% les années suivantes (perte du fonds de péréquation – FPIC en 2027).

**Fiscalité :** Revalorisation des bases en 2023 : +7,1% en 2023 (THRS, FB, FNB). Vu la revalorisation importante des bases, il est proposé le maintien des taux actuels.

#### Proposition d'opérations d'équipements pour l'année 2023 ayant pour objectifs :

- Continuer à renforcer la commune de Plouarzel comme pôle relais du Pays de Brest et proposer aux habitants les compétences et services nécessaires. (enjeu d'attractivité et de dynamisme territorial) ;
- Habiter durablement le territoire / aménagement cadre de vie ;
- Mettre en œuvre la transition énergétique et écologique.

### **Proposition d'opérations d'équipements pour l'année 2023 et années suivantes :**

Programmes récurrents : voirie : 200 000€ ; réseaux divers : 200 000€ ; bâtiments : 150 000€ ; logiciels : 10 000€ ; véhicules : 50 000€ (achat tracteur services techniques)

Poursuite des programmes en cours : aménagement route de Saint Renan : 400 000€ ; extension salle de sport : 800 000€ ; rénovation camping : 140 000€ ; étude + architecte médiathèque 70 000€, achats de terrains : 120 000€

Projets en phase d'étude et/ou à engager en 2023 et années suivantes : rénovation énergétique du complexe polyvalent (500 000€) ; renouvellement urbain place des halles (commerce + habitat ; aménagement parking et voirie : 600 000€ dont 300 000€ en 2023) ; acquisition locaux professionnels (300 000€)

L'étalement des dépenses dans le temps doivent permettre de contrôler le recours à l'emprunt afin de limiter le coût des annuités pour les années à venir.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

L'ensemble du document est consultable à la mairie et sur le site internet de la commune.

## **RÉPARTITION DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Les commissions ressources et moyens et vie associative se sont réunies et ont étudié les demandes de subventions parvenues à la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, détermine les critères d'attribution des subventions aux associations de la commune de la façon suivante :

### **Associations sportives :**

le montant de la subvention est divisé en deux parties :

un montant forfaitaire de 300€

un montant calculé selon le nombre d'adhérents de moins de 18 ans : 15,00€ / adhérent de moins de 18 ans.

d'autres montants peuvent être attribué selon les cas :

Kms\*0,03€ (déplacements championnats)

Aide à l'emploi d'un animateur sportif : 18,80€\*nb -18 ans

Aide à l'entretien des locaux : 2 000€

### **Autres associations :** forfait

Les subventions sont réparties comme suit :

association	nombre de licenciés 2023			dont Plouarzel		subvention 2023			
	-18 ans	+ 18 ans	total	nb	%	subv prorata adhérents	forfait	aide emploi + entretien	total
Corsen Hand	41	6	47	34	72%	615,00 €	300,00 €		915,00 €
Dragon Iroise Muay Thai	22	16	38	21	55%	330,00 €	300,00 €		630,00 €
Plouarzel Basket Club	106	47	153	68	44%	1 590,00 €	300,00 €		1 890,00 €
ESA football	85	95	180	135	75%	1 275,00 €	300,00 €	1 598,00 € 2 000,00 €	5 173,00 €
tennis	57	35	92	58	63%	855,00 €	300,00 €	1 071,60 €	2 226,60 €
échappées Breiz running		47	47	29	62%	- €	300,00 €		300,00 €
ES Corsen	43	15	58	22	38%	645,00 €	300,00 €		945,00 €
Badminton du bout du monde	28	42	70	36	51%	420,00 €	300,00 €		720,00 €
équilibre	65	55	120	42	35%	975,00 €	300,00 €		1 275,00 €
Plouarzel Pétanque Iroise	4	50	54		0%	60,00 €	300,00 €		360,00 €
Gouren	8	7	15		0%	120,00 €	300,00 €		420,00 €
Swing Pen ar bed	31	128	159	47	30%	465,00 €	300,00 €	582,80€	1347,80 €
Plouarzel zen yoga		56	56	36	64%	- €	300,00 €		300,00 €
Les marcheurs du Corsen		101	101	78	77%	- €	300,00 €		300,00 €
associative sportive du golf des abers			0			- €	300,00 €		300,00 €

TRE- ARZH		122	122	110	90%		700,00 €		700,00 €
UNC		84	84	54	64%		450,00 €		450,00 €
Club du Menhir		70	70	64	91%		450,00 €		450,00 €
Officers Mariniers		26	26	26	100%		100,00 €		100,00 €
Les Bidourics (adhérent Ass mat)			0				320,00 €		320,00 €
l'Oiseau Lyre		25	25	13	52%		150,00 €		150,00 €
Mus'Iroise		3	3		0%		- €		- €
APPK plaisanciers		51	51	41	80%		150,00 €		150,00 €
Mains agiles		20	20	16			100,00 €		100,00 €

Secours Catholique Pays d'Iroise									100,00 €
SNSM Aber Ildut									50,00 €
SNSM Le Conquet									50,00 €
SNSM Molène									50,00 €
Festival d'armor									200,00 €
agriculteurs de Bretagne									380,00 €
ADMR									500,00 €
chapelles et églises en Iroise									250,00 €
course Penn ar bed									100,00 €
les éleveurs du bout du monde									50,00 €

**CESSION DE L'EMPRISE NÉCESSAIRE À L'OPÉRATION BREST MÉTROPOLE HABITAT  
STREAT AN ARVORIZ**

Le conseil municipal par délibération du 17 juin 2019 avait approuvé la cession de l'emprise nécessaire à l'opération Brest Métropole Habitat située streat an arvoriz et concernant la construction de 6 logements en accession la propriété.

La parcelle initiale comprenait une voirie qui dessert des propriétés privées et qui restera propriété de la commune. Brest métropole habitat a fait réaliser une division de parcelle pour en acquérir uniquement l'emprise nécessaire au projet de construction.

Suite au passage du géomètre et à la division réalisée, l'emprise voirie a été séparée de l'emprise projet et la cession à BMH concerne les parcelles YI 330 pour une surface de 2282 m<sup>2</sup> et YI n°329 pour une surface de 4 m<sup>2</sup>.

Le prix reste inchangé : 60 000€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la cession à Brest Métropole Habitat des parcelles YI 330 pour une surface de 2282 m<sup>2</sup> et YI n°329 pour une surface de 4 m<sup>2</sup>, pour un montant de 60 000€ HT.  
Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de Brest Métropole Habitat
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre ces décisions et signer tous documents nécessaires à cette vente et notamment l'état de division, le règlement de copropriété, l'acte de vente.

**APPROBATION D'UN PROJET DE CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET DE SERVICES ASSOCIÉS.**

Les collectivités du Pays de Brest sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire.

Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial :

- La Commune qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences.
- La Communauté qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences et qui assure l'entretien du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest qui dispose d'une Infrastructure de Données Géographiques ci-après dénommée « GéoPaysdeBrest », et qui assure la cohérence du dispositif.

Afin de formaliser l'implication de chaque niveau territorial, deux types de conventions d'échange de données géographiques et de services associés ont été établis en 2014 :

- Entre le Pôle métropolitain et les Communautés d'une part.
- Entre les Communautés et leurs Communes d'autre part.

Cette démarche a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, les voies, les adresses, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle des 103 communes du Pays de Brest. Ces données sont aujourd'hui consultables sur GéoPaysdeBrest et, pour une grande partie, accessibles au grand public, contribuant ainsi à la démarche d'ouverture des données des collectivités du territoire.

C'est grâce à cet effort de mise en cohérence que le Pôle métropolitain est dorénavant en capacité de proposer, par exemple, l'accès aux règles d'urbanisme pour les Communes et les administrés, ou d'actualiser la Base Adresse Nationale. Ce dispositif permet de répondre aux obligations réglementaires et de faciliter la réutilisation des données par les opérateurs GPS notamment.

Les conventions de 2014 arrivant aujourd'hui à échéance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le modèle de convention d'échange de données géographiques et de services associés entre la Commune et la Communauté de communes du Pays d'Iroise, autorise le Maire à signer avec la Communauté de communes du Pays d'Iroise la convention d'échange de données géographiques et de services associés.

Conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an, pour une durée maximale de six ans, la convention ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière spécifique.

### **RÉNOVATION DU RESTAURANT TREBOR (EX-GEORGE SAND) : DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le commerce de proximité est un maillon essentiel du tissu économique de bon nombre de territoires ruraux, son maintien est donc un enjeu primordial. Face au développement des formes modernes de distribution implantées en périphérie qui concurrencent et fragilisent le commerce traditionnel de centre-bourg, les élus locaux s'interrogent sur les moyens à mettre en place pour maintenir une offre commerciale de proximité, gage d'attractivité et de maintien de la population. Et cet enjeu s'accroîtra dans les années à venir avec le phénomène de vieillissement de la population qui nécessitera de disposer d'une offre de commerces et de services adaptée aux besoins dans une logique de recentrage des activités dans les « cœurs » de bourg. La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, que ce soit dans les campagnes ou dans les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local et un réel facteur d'attractivité.

La commune de Plouarzel a acquis l'usufruit du bâtiment de l'ancien George Sand et souhaite entreprendre des travaux de rénovation afin de permettre l'installation d'un nouveau commerçant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de travaux estimé à 52 090€ HT ;

- de demander une subvention à la Communauté de communes du Pays d'Iroise au titre du soutien au maintien et au développement du commerce et services de proximité ;
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **Réunions à venir :**

- Commission ressources et moyens : 28/03 à 20h30
- Commission d'urbanisme : 14/03 à 20h30
- Budget CCAS : 24/03 à 10h00
- Plouarzel Animation : 24/03 à 18h30
- Budget commune : 31/03 à 18h30

#### **Autres dates :**

- Visite CROSS Corsen (CMJ et conseil municipal) : 15 avril
- Inauguration Ty cocon : 29 juin
- Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre Amenatys : 11 avril

**Tro bro Leon** : A l'occasion du passage du Tro Bro Léon 2023 le dimanche 7 mai sur notre commune, nous avons besoin de plusieurs signaleurs pour sécuriser les carrefours. Si vous êtes disponible, inscrivez-vous avant le 31 mars à l'accueil de la mairie de Plouarzel. Le circuit : Porsmoguer, le phare, Porsévigné, Kervilon, Ker-Heol, Kermarc'h, les éoliennes, le bourg de Plouarzel, route de St Eloi et Pont Reun entre 14h30 et 15h00. Réunion des signaleurs dans la semaine précédant l'événement.